

## MÉDECINE NUCLÉAIRE

### Arrêté ministériel du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en médecine nucléaire (Moniteur belge du 11.08.2006)

Art. 1<sup>er</sup>. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Médecine nucléaire**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr JAMAR François, Ottignies;  
Dr VANDER BORGHT Thierry, Yvoir;  
Dr GOLDMAN Serge, Bruxelles;  
Dr MARTIN Philippe, Bruxelles;  
Dr HUSTINX Roland, Fleron;  
Dr LAROCK Marie-Paule, Liège.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BOURGEOIS Pierre, Waterloo;  
Dr COPIN Dominique, Nivelles;  
Dr DELCORDE Anne, Bruxelles;  
Dr JONARD Christian, Tournai;  
Dr ZIEGELS Patrick, Neupre;  
Dr ZREIK Henri, Bruxelles.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Médecine nucléaire**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr MORTELMANS Lucas, Mechelen;  
Dr STROOBANTS Sigrid, Keerbergen;  
Dr DE THIBAUT DE BOESINGHE Leopold, Gent;  
Dr VAN DE WIELE Christophe, Gent;  
**Dr VAN LAERE Koenraad, Lubbeek;**  
Dr CARP Laurens, Antwerpen;  
Dr EVERAERT Hendrik, Kapellen;  
Dr FRANKEN Philippe, Ukkel.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr DE WINTER Hugo, Wetteren;  
Dr KIEBOOMS Lucas, Genk;  
Dr MELIS Koenraad, Koksijde;  
Dr MESOTTEN Liesbet, Diepenbeek;  
Dr SPAEPEN Karoline, Knokke-Heist;  
Dr TROCH Monique, Sint-Marten-Latem;  
Dr VANHECKE Wim, Knokke-Heist;  
Dr DE GEETER Frank, Oostkamp.

**Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 30 septembre 2008, le Docteur Stroobants, Sigrid, Keerbergen, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, agrée comme médecin spécialiste en médecine nucléaire est nommée membre de la chambre d'expression néerlandaise de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en médecine nucléaire, sur la proposition de la faculté de Médecine de l'"Universiteit Antwerpen", en remplacement du Docteur Blockx, Pierre, dont elle achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 26 septembre 2008. (Moniteur belge du 06.10.2008)**

**Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 29 avril 2010, le Docteur Van Laere Koenraad, Lubbeek, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, agréée comme médecin spécialiste en médecine nucléaire est nommée membre de la chambre d'expression néerlandaise de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en médecine nucléaire, sur la proposition de la faculté de Médecine de la "Katholieke Universiteit Leuven", en remplacement du Docteur Stroobants Sigrid, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 15.06.2010. (Moniteur belge du 15.06.2010)**

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.  
Bruxelles, le 26 juillet 2006.  
R. DEMOTTE